



Dossier de demande de subvention 2024 associations Vie Locale

Dossier à retourner avant le **15 décembre 2023** par mail : associations@stdenislesbourg.fr ou par courrier en mairie. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas instruits.

Préambule : Les subventions seront attribuées en deux fois :

- Une subvention de fonctionnement, versée en mai 2024, selon les critères suivants : effectifs et nombre de salariés.
- Une subvention de projet (voir fiche projet) versée en août 2024 (après la réalisation du projet).

1. Éléments administratifs

- Identification de l'association

Nom :

N° SIRET :

Objet :

Activités principales :

Adresse postale du siège social :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Les coordonnées ci-dessus (adresses postale et mail et téléphone) sont-elles diffusables auprès du public ? OUI NON Si non, quelles coordonnées sont communicables :

- Identification du représentant de l'association

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

- Composition du bureau de l'association

Président :

Vice-Président :

Secrétaire :

Secrétaire adjoint :

Trésorier :

Trésorier adjoint :

Autres membres :

2. Éléments financiers

Budget prévisionnel (exercice 2023-2024 ou année 2024)

Charges directes	Montant	Recettes directes	Montant
TOTAL		TOTAL	

Joindre également le bilan comptable de l'exercice 2022-2023 ou de l'année 2023

3. Éléments liés à l'activité de l'association (sept 2023 - août 2024)

- Effectifs*

Moins de 16 ans	Plus de 16 ans

*Les adhérents à la journée seulement ne doivent pas être notés, ils ne seront pas pris en compte

- Salariés

Nombre de salarié de l'association :
Nombre d'équivalent temps plein (ETP) :

4. Projets (sept 2023 - août 2024)

Voir fiche(s) projet à compléter à retourner avant le 26 janvier 2024 (compléter une fiche par projet).